



DANS SA SEANCE DU 15 JUILLET 2019 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. et Mme Rouvelet-Mahieu, Ch. de l'Eglise 15, pour la construction d'une piscine chauffée.

A pris note

- Du résultat du radar sympathique installé à la Rte du Lac, au droit du 30 km/h, du 25 juin au 09 juillet 2019 : le V85 est à 30 km/h et la vitesse maximale relevée est à 55 km/h.

La municipalité